



# Annexe au règlement pour l'accueil familial de jour :

## Tarifs de prise en charge

Version 2.0

CLASSE	DETERMINANT	TARIF HORAIRE/ENFANT
1	0 à 29'999.-	3.30
2	30 à 39'999.-	3.70
3	40 à 49'999.-	4.10
4	50 à 59'999.-	4.50
5	60 à 69'999.-	5.00
6	70 à 79'999.-	5.50
7	80 à 89'999.-	5.90
8	90 à 99'999.-	6.40
9	100'000 et plus	6.90

FRAIS	PRIX
Petit-déjeuner	1.50
<b>Dîner :</b> jusqu'à 18 mois de 18 mois à 4 ans de 4-8 ans de 8-12 ans	Amené par le PPL ou 5.00 5.00 6.00 7.00
<i>L'enfant change de catégorie d'âge le jour de son anniversaire</i>	
Goûter	1.50
Souper	5.00
Heure du dimanche et jours fériés valaisans	1.- supplémentaire par rapport au tarif horaire

- Les PPL dont le domicile est hors de la commune de Saillon paieront le tarif correspondant à la classe 9.

Version 1.0 = modification de l'art. 8.1 « Tarifs » approuvée par le Conseil municipal en séance du 22 septembre 2015